



Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Affiché le

ID : 056-215601626-20221214-DB20221228-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

—————
Séance Publique du
Mercredi 14 décembre 2022
—————

DEMANDE DE SUBVENTION - FONDS D'INTERVENTION MARITIME (FIM)

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Vagtang CROGUENNEC, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Guillaume GOURLAIN à Armelle GEGOUSSE, Bernard CLERGEON à Patricia QUERO-RUEN, Antoine GOYER à Christian PERRIEN.

Secrétaire de séance : Liliane MARTEVILLE

Présents	: 30
Pouvoirs	: 03
Absent	: 00

n°28

DEMANDE DE SUBVENTION - FONDS D'INTERVENTION MARITIME (FIM)

Rapporteur : Claude ORVOINE

Dans le cadre de la mise à niveau de ses ports et zones de mouillage et de ses actions en faveur de la biodiversité, la ville de Ploemeur souhaite adapter les équipements portuaires afin que ces derniers soient moins nocifs pour la flore sous-marine que les traditionnelles chaînes et blocs béton, qui en raclant le fond au gré des courants limitent la pousse des végétaux indispensables à la faune. Plusieurs procédés, certains expérimentaux, existent, qui répondent à ces objectifs. Le fonds d'intervention maritime, mis en place par le secrétariat d'état chargé de la mer subventionne ce type d'équipements.

Plan de financement :

Lieu	%	nombre	2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026	Total
Perello		40	94 840,00				
Stôle		100		217 100,00			
Lomener		87			188 877,00		
Fort Bloqué		85				201 535,00	
Total		312					
Total HT			94 840,00	217 100,00	188 877,00	201 535,00	702 352,00
Total TTC			113 808,00	260 520,00	226 652,40	241 842,00	842 822,40
Subvention attendue	80		75 872,00	173 680,00	151 101,60	161 228,00	561 881,60
Reste à financer TTC			37 936,00	86 840,00	75 550,80	80 614,00	280 940,80

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission 2 « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » du 30 novembre 2022 ;

Vu l'avis de la Commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » du 1^{er} décembre 2022 ;

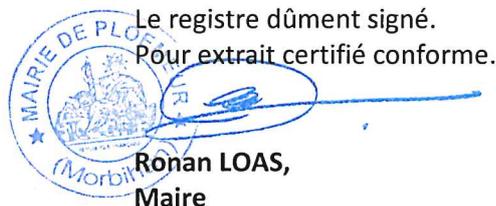
Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le maire ou son représentant à solliciter les subventions du FIM dans le cadre du projet de réhabilitation responsable des ports et zones de mouillages municipaux.

Délibération adoptée à la MAJORITE – 1 CONTRE (Loïc TONNERRE)

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire